



48 rue du Mans
72300 SABLE SUR SARTHE
Tél. : 02.43.95.07.14

www.ecoledeconduitesabolienne.com
ecs72@ecoledeconduitesabolienne.com

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Objet et Champ d'application :

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les dispositions applicables en matière d'hygiène, de sécurité et de discipline lors d'une formation théorique ou pratique. Il s'applique à tous les stagiaires quel que soit le lieu où se déroule la formation dispensée par SC ECOLE DE CONDUITE SABOLIENNE. Il a pour but de permettre un bon fonctionnement des formations. Il indique également les sanctions en cas de non-respect de ces règles. L'inscription à toutes formations vaut adhésion au présent document.

Article 2 : Dispositions générales relatives à l'hygiène, à la sécurité et à la discipline :

En matière d'hygiène et de sécurité, chaque stagiaire doit se conformer strictement tant aux prescriptions générales qu'aux consignes particulières qui seront portées à sa connaissance par affiches, instructions ou tout autre moyen. Il est demandé aux stagiaires de respecter les lieux dans lesquels la formation est dispensée, le personnel ainsi que le matériel susceptible d'être mis à disposition.

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun.

D'une manière générale, les stagiaires sont tenus à une obligation de discrétion.

Seuls les stagiaires inscrits aux différentes formations ont accès aux locaux et ce uniquement pour le déroulement des séances de formation. Il est interdit d'introduire dans les locaux des personnes étrangères au stage.

Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits psycho actifs. Il est également interdit d'introduire ou de distribuer dans les locaux des boissons alcoolisées ou des produits psycho actifs.

L'usage du téléphone est interdit durant la formation. Les téléphones portables doivent être éteints. Une pause est prévue lors de chaque formation durant laquelle le téléphone peut être rallumé.

Il est interdit sauf dérogation expresse de photographier, filmer ou enregistrer les séances de formation.

Les stagiaires doivent respecter les horaires fixés par SC ECOLE DE CONDUITE SABOLIENNE.

L'assiduité et la participation lors de la formation sont indispensables

Article 3 : Nature et échelle des sanctions :

Tout comportement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet des sanctions suivantes :

- Avertissement verbal
- Exclusion

Par ailleurs, l'exclusion du participant s'appliquera de droit dans les situations suivantes :

- Désintéressement visible pour la formation dispensée,
- Comportement faisant manifestement apparaître l'usage de produits psycho actifs,
- Non-respect des horaires

L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun cas donner lieu au remboursement des sommes payées pour la formation.